Cabinet
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DE LA POLICE
du TERRITOIRE ET des ÉTRANGERS
7e BUREAU (P.G.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I.P.C.E.
SIG.: 2.5/2227

29 JUIN 1939 193

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Alvaro BOTELLA PEREZ, demeurant à Mende, qui a exprimé le désir d'accueillir auprès de lui son frère et son épouse, réfugiés d'Espagne, actuellement hébergés dans les Pyrénées-Orientales et les Bouches-du-Rhône.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que toutes dispositions utiles ont été prises pour satisfaire à cette requête.

Si des circonstances exceptionnelles, qui me seraient signalées, rendaient impossible ce transfert, je ne manquerais pas de vous en tenir informé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE de l'INTERIEUR
Le Secrétaire Général

Monsieur Marius MOUTET
Député de la Drôme
Ancien Ministre